



# la Libre Pensée

1<sup>er</sup> semestre 1990

No 12 4.95 \$

***Embryon de deuxième classe***

*Jacques G. Ruelland*

***Humanisme laïque ou christianisme:  
lequel est le plus rationnel?***

***Le débat Morgentaler-Craig***

*Georges Ouvrard*

***Censurons les télévangélistes!***

*Claude MacDuff*

***Philosophie pour enfant:  
quelques rencontres***

*Bernard La Rivière*

# *Orientations de la Libre Pensée Québécoise*

La Libre Pensée est une association de recherche philosophique basée sur la raison et l'ouverture d'esprit, qui désire promouvoir les droits et libertés de la personne. Libre et adversaire de tout dogme et de tout mysticisme, elle considère comme nulle et non avenue toute conclusion uniquement basée sur ces prémisses, et conçoit les religions, les sectes, l'ésotérisme, les pseudo-sciences et toute autre croyance faisant appel au surnaturel ou au paranormal comme sources d'illusion et d'aliénation; elle appuie globalement la lutte des femmes pour les droits fondamentaux à la liberté et à l'égalité. La Libre Pensée se réclame d'une morale responsable et génératrice de paix, de justice, de respect de la nature et d'émancipation individuelle et collective; en matière de sexualité, elle s'élève contre toute forme d'oppression et prône l'épanouissement.

## *Comité de rédaction de la revue «La Libre Pensée»*

Rédacteur en chef: Jacques G. Ruelland (tél.: [514] 671-7427)

Membres: Roger Desormeaux  
Bernard La Rivière  
Georges Ouvrard  
Leslie Piché  
Danielle Soulières

Collaboratrice: Élisabeth Reney-Demets

Adresse: La Libre Pensée Québécoise  
C.p. 92 — succursale «Saint-Martin»  
Laval, QC  
H7V 3P4

Date de tombée des textes pour le numéro 13 (2ième semestre 1990)  
le 1er septembre 1990

# Sommaire

ÉDITORIAL (Jacques G. Ruelland).....	4
NOUVELLES .....	5
ARTICLES	
Embryon de deuxième classe (Jacques G. Ruelland).....	6
Humanisme laïque ou christianisme: lequel est le plus rationnel? Le débat Morgentaler-Craig (Georges Ouvrard).....	8
La franc-maçonnerie et les femmes au 18e s.: Les loges d'adoption (Jacques G. Ruelland).....	10
Censurons les télévangélistes! (Claude MacDuff).....	14
Le «pottlach» de Dieu (Jean-Louis Le Scouarnéc).....	16
L'athéisme espérantophone (Martin Lavallée).....	18
Philosophie pour enfant: quelques rencontres (Bernard La Rivière).....	20
CHRONIQUES	
L'irrationnel dans le monde (Jean Ouellette).....	23
Livres et revues:	
Le pendule de Foucault, d'Umberto Eco (Bernard La Rivière).....	25
Dictionnaire historique de la Révolution française, d'Albert Soboul (Jacques G. Ruelland).....	26
«Une science mortelle»: Science nazie, science de mort, de Benno Müller-Hill (Jacques G. Ruelland).....	28
L'intolérance, de Lise Noël (Georges Ouvrard).....	29
Logique de l'argumentation, de Pierre Blackburn (Bernard La Rivière).....	30
Figures de la philosophie québécoise à l'époque de la Révolution française, de Jacques G. Ruelland (Bernard La Rivière).....	30
Discours contre Dieu, de Sade (Bernard La Rivière).....	31
COURRIER.....	33
POLITIQUE ÉDITORIALE DE LA LIBRE PENSÉE .....	38

*La Libre Pensée* est la revue officielle de La Libre Pensée Québécoise, organisme sans but lucratif.

La Libre Pensée Québécoise n'est pas subventionnée par l'État; son Conseil d'administration exprime ici ses plus vifs remerciements à tous ceux et celles qui, par leurs dons généreux de toutes sortes, lui permettent d'exister.

Dépôt légal - 2ième semestre 1990 —  
ISSN 0822-708X -

# Éditorial

Jacques G. Ruelland  
rédacteur en chef

Sir James Matthew Barrie (1860-1937), l'auteur de *Peter Pan dans les jardins de Kensington* (1904) – porté à l'écran par Walt Disney avec le succès que l'on sait –, soutenait, dans *Le petit oiseau blanc*, que «la raison pour laquelle les mouches peuvent voler et nous pas, c'est simplement qu'elles ont une foi parfaite, car avoir la foi, c'est avoir des ailes». J'ignore si la foi permet aux mouches de voler ou, comme le dit le proverbe, aux montagnes de se déplacer – on me permettra tout de même d'en douter; mais je suis par ailleurs absolument certain de l'existence d'un autre phénomène: la foi fait couler beaucoup d'encre! Le numéro que nous vous présentons aujourd'hui en est une preuve. En effet, vous pourrez y lire plusieurs articles sur les croyances religieuses et choses semblables: l'athéisme espérantophone (oui! cela existe!), le «potlatch» de Dieu, et le compte rendu d'un débat entre les docteurs William Craig et Henry Morgentaler au sujet de la rationalité de l'humanisme laïque et du christianisme. Vous trouverez aussi dans ces pages une analyse historique des rapports de la franc-maçonnerie et de la pensée «féministe» au 18e s., un texte non censuré sur la censure, un autre sur le statut de l'embryon, nos chroniques habituelles, bref, un contenu varié et intéressant.

Le lecteur ou la lectrice habitué-e à cette revue s'apercevra rapidement d'un changement: *La Libre Pensée* fait peau neuve! La composition du texte et sa mise en page avaient été réalisées jusqu'à présent par M. Jean Ouellette, qui a malheureusement dû renoncer à cette tâche après plusieurs années de précieux services. Les membres du Comité de rédaction se joignent à moi pour le remercier et le féliciter: tout ce qu'il a accompli a permis à notre revue de prendre son essor et de s'imposer comme un périodique sérieux, malgré les maigres moyens dont elle a toujours disposé. Afin de combler le vide laissé par le départ de M. Ouellette, nous avons fait appel à Mme Élisabeth Reney-Demets, professionnelle de la micro-édition, pour composer les textes et les mettre en page; ce que vous voyez est déjà sa contribution au progrès de la revue. Il est rassurant de penser que l'avenir de *La Libre Pensée Québécoise* et de sa revue repose toujours sur la solidarité des personnes qui adhèrent à ses orientations fondamentales et qui comprennent que sa cause en vaut la peine.

En terminant, j'aimerais attirer votre attention sur la nouvelle politique éditoriale de la revue, politique que vous pourrez bien entendu discuter, et au sujet de laquelle je vous invite à faire des suggestions. Bonne lecture!

# Nouvelles

L'Humanist Association of Canada/Association humaniste du Canada est maintenant menacée de poursuites judiciaires pour l'exclusion de Don Page de l'exécutif de HAC/AHC. On sait que Don Page et son seul appuieur à l'exécutif du Board of Directors refusent que HAC/AHC se présente comme une association non religieuse. Ils menacent d'intervenir auprès du Ministère du Revenu pour que HAC ne soit plus reconnue comme organisation charitable. Une belle bataille judiciaire en vue, mais qui coûterait cher.

La Libre Pensée, par la voie de sa présidence, a toujours appuyé les présidents de HAC. Nous croyons juste de dénoncer le «religieux» Page qui veut maintenant nuire à une association humaniste, athée et sceptique. La religiosité ne peut que disparaître, elle ne peut pas changer.

Les activités de HAC/AHC n'en continuent pas moins. L'Exécutif s'est réuni au début de mai à Hamilton et le congrès examinera cet automne une nouvelle proposition de constitution.

Nous tenons à la disposition de nos membres la correspondance entre la LPQ et l'actuel président de HAC/AHC, Phil Jones.

Bernard La Rivière

## Statistiques mondiales des religions

Des 5,1 milliards de la population mondiale, 1,1 milliard ne professe aucune religion particulière.

Religion	Nombre	Pourcentage
Non-croyants	1,1 milliard	21,6%
Christianisme	1,7 milliard	33,9%
Islam	880,5 millions	17,4%
Hindouisme	663,5 millions	13,1%
Bouddhisme	311,8 millions	6,1%
Religions traditionnelles chinoises	172,3 millions	3,4%
Religions tribales	92,0 millions	1,8%
Judaïsme	18,2 millions	0,3%
Autres	167,5 millions	3,4%

Source: Encyclopaedia Britannica Book of the Year, 1989

## Nous avons reçu:

La Libre Pensée Nantaise, 16<sup>e</sup> année, no 2 (mars-avril 1990)

La Raison (Paris), no 350 (avril 1990)

Les cahiers rationalistes (Paris), no 449 (avril 1990)

L'idée libre (Paris), no 186 (mars-avril 1990)

Penser et agir (Flemalle, Belgique), no 44 (mars-avril 1990)

Tribune des athées (Bellenaves, France), no 63 (avril 1990)

Un grand merci à tou-te-s nos correspondant-e-s!

# Embryon de deuxième classe

Jacques G. Ruelland

Dans ses articles sur le «Citoyen», le «Droit naturel» et l'«Autorité politique» publiés dans l'*Encyclopédie* vers 1752, Denis Diderot exposait clairement les fondements et les limites des droits individuels et des droits collectifs et y faisait en même temps l'apologie de la démocratie:

«Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, et chaque individu de la même espèce a le droit d'en jouir aussitôt qu'il jouit de la raison.»(1)

Les hommes ont bien vite oublié ce message. Le caractère réactionnaire du pouvoir réapparaît à notre époque. Pas plus que la Révolution française, mai 68 n'a laissé grand-chose derrière lui; après avoir été ébranlé, le bon droit a vite repris ses sens: remontée du terrorisme de droite, prospérité des groupes néo-nazis, recrudescence du nombre et de l'influence de toutes sortes de sectes religieuses et de croyances bizarres; retour aux États-Unis de la récitation obligatoire de la prière à l'école sous l'ère Reagan; résurrection au Canada du conservatisme et de la domination de la grande entreprise sur l'intérêt national, etc. Les exemples ne manquent pas pour faire comprendre que le «retour à la norme» que nous subissons actuellement est la réaction à nos velléités de liberté de soixante-huitards attardés.

Dans le domaine qui me préoccupe ici, je désire dénoncer la réaffirmation de la Vérité des dogmes que promulguent les Églises - catholique et autres - et les États, et la puissance de leur pouvoir de contrôle sur la vie privée des individus. Ce pouvoir

s'impose non seulement à travers les institutions ecclésiastiques elles-mêmes, déjà fort nombreuses, mais aussi par le biais des croyants qui, assumant d'importantes fonctions sociales - notamment politiques -, peuvent influencer le cours de la vie privée des simples citoyens mis à leur merci par un système au service du plus fort.

## Pouvoir et manipulations génétiques

Platon n'a rien inventé. Lorsqu'il recommande la destruction des enfants mal formés pour assurer la pureté de la race d'or dans *La République* (2), il ne fait que récupérer l'idée déjà mise en pratique depuis un certain temps dans les cités de Lacédémone et de Sparte. De tout temps, le pouvoir s'est octroyé le droit de gérer la vie des êtres humains les plus démunis: les jeunes enfants, les femmes, les groupes sans pouvoir, les pauvres - comme s'il s'agissait de vulgaires chaussettes. Il faut alors se demander pourquoi ce même pouvoir s'oppose aujourd'hui aussi bien aux manipulations génétiques qu'à la pratique de l'avortement.

Prenons pour exemple les 47 recommandations en matière de manipulations génétiques adoptées en mars 1989 par le Parlement européen.

## Le retour à l'état de nature

Les dernières de ces recommandations laissent songeur: elles traitent de la

sécurité dans les laboratoires (recommandation 45) et dans la nature (recommandation 46). Dans un article récent (3), P. Van Gansen apparente le souci du législateur «européen», à la peur superstitieuse des techniques nouvelles. En effet, la culture des micro-organismes pathogènes (visée par la recommandation 45) se fait avec toutes les précautions désirables depuis les années 1870 (rappelons-nous les travaux de Koch et de Pasteur) et a notamment permis l'éradication, à partir des années 1920, de la plupart des maladies épidémiques (variole, typhus, rage, choléra, tuberculose, etc.). En outre, la recommandation 46, qui interdit la prolifération et la dissémination, dans la nature, d'organismes génétiquement modifiés revient à interdire la culture de la plupart des légumes, fruits et viandes que l'on consomme quotidiennement, résultats la plupart du temps d'une modification profonde de l'espèce sauvage originelle par voie de sélection artificielle, d'hybridations et de manipulations génétiques visant à améliorer tantôt la teneur en protéines, tantôt tel autre pouvoir nutritif.

Ces recommandations se présentent un peu comme un «retour à l'état de nature». Ce «retour» présente certes de bons côtés, mais doit-il se faire au prix de la ruine complète de notre civilisation? Égarés dans ces sentes qui ne mènent nulle part, devons-nous retrouver la parole perdue en faisant *tabula rasa* de tout ce que nous sommes devenus? Cette volonté de renouveau et de renaissance accuse une dimension ésotérique qui me gêne dans la mesure où elle n'est pas franchement avouée, clairement analysée et assumée par ses propres promoteurs.

## **Les manipulations génétiques au service du pouvoir**

D'un autre côté – et c'est bien là ce qui est inconsistant et illogique –, le même pouvoir qui prône le retour à la nature semble favoriser, à l'intérieur des mêmes recommandations, le développement d'un certain type de manipulations génétiques, surtout dans le domaine de la procréation artificielle. La recommandation 29 demande de «définir le statut juridique de l'embryon humain afin de pouvoir assurer une protection claire et nette de l'identité génétique». Chacun – et surtout chacune – voit déjà très bien aux dépens de qui ce statut sera défini – mais passons.

### **Deux classes d'embryons**

Ce qui surprend le plus, c'est que les considérations générales qui précèdent les recommandations distinguent très clairement le débat sur le statut de l'embryon d'un débat sur l'avortement. Autrement dit, il y aurait deux classes d'embryons : ceux qui servent effectivement à des manipulations génétiques et qui doivent être protégés dans leur identité, et ceux qui sont le fait d'avortements.

Lors d'une fécondation artificielle, il est fréquent que plusieurs ovules soient fécondés, mais qu'un seul soit implanté dans l'utérus de la femme qui a fourni ces ovules ou dans celui d'une autre femme (appelée «mère porteuse»); ces embryons en surplus, que l'on qualifie parfois de «surnuméraires» (de bons travailleurs, et pas chers!) sont employés à l'insu des «parents» à des fins expérimentales – notamment thérapeutiques – ou peuvent être congelés pour constituer des «banques de tissus humains». Les recommandations du Parlement européen laissent supposer à ce sujet que la femme fécondée artificiellement – et peut-être aussi le «donneur» – auraient un droit de regard sur l'avenir des embryons surnuméraires pro-

duits lors d'une fécondation artificielle. Si tel est le cas, on ne peut qu'approuver une telle recommandation. Mais ce qui est inacceptable ne réside pas en cette recommandation elle-même, mais dans le fait qu'elle consacre une différenciation dans le statut de l'embryon lorsque celui-ci est le produit d'un avortement.

En effet, que fait-on de l'embryon ou du fœtus lorsqu'une femme vient d'avorter? On le jette, tout simplement. Il n'a pas de statut. Il est le produit d'une «faute», une erreur incarnée. Il ne mérite certes pas le même traitement que les beaux petits embryons bien «entiers» et bien formés produits lors d'une fécondation artificielle. Il y a dans cette distinction à la fois un jugement moral sur l'acte d'avorter et sur la valeur du corps humain. Alors que l'on pourrait penser que les considérations générales visant à distinguer le débat sur l'avortement de celui sur les droits du fœtus allait dans le sens d'une décriminalisation de l'avortement, on se rend compte qu'une morale de la manipulation sous-tend l'ensemble de la douzaine de recommandations qui ont trait à l'embryon humain.

Bref, cette morale est fondée sur une philosophie qui n'est pas étrangère à l'eugénisme que l'on a vu renaître çà et là depuis 1933 et qui s'inscrit parfaitement à notre époque dans l'optique d'une remontée du pouvoir de la droite.

### **La morale du pouvoir**

L'Église condamne l'avortement, mais aussi la fécondation artificielle. Elle condamne tout ce qui est nouveau et dérange sa quiétude dogmatique. Mais le pouvoir politique, s'appuyant pourtant sur la morale chrétienne condamne aussi l'avortement, mais non les manipulations génétiques dont il pourrait un jour tirer profit, c'est-à-dire un accroissement de pouvoir. En présentant les manipulations génétiques comme potentiellement dangereuses – aussi bien que la culture des micro-organismes pathogènes – le Parle-

ment brandit les mêmes épouvantails que l'Église et contribue comme elle au ralentissement du progrès scientifique; mais en plus, il prône fallacieusement sur un autre plan un «retour à la nature» incompatible avec le développement des techniques de fécondation artificielle.

Ce que veut le Parlement européen, diront d'aucuns, c'est que les manipulations génétiques soient faites en pleine lumière; cela les empêchera-t-elles d'avoir lieu? Certes pas. Il ne faut pas gêner le progrès scientifique là où il peut servir l'État. Hitler et ses acolytes raisonnaient de la même manière: ils prônaient un retour à la pureté de la race aryenne par la pratique des sports, la vie en plein air, l'ascèse et mille autres trucs vieux comme le monde, mais en même temps cherchaient le moyen de multiplier les bons aryens (sans jeu de mots!) en tentant de percer le mystère de la «production» de jumeaux identiques!

C'est sur ce paradoxe logique que sont fondées les résolutions du Parlement européen, et sur une morale ambiguë dont la seule caractéristique réelle est un accroissement du pouvoir étatique sur les individus.

#### Notes:

1. Denis Diderot, «Autorité politique», dans *De l'interprétation de la nature*, préface et commentaires de Jean Varloot, Paris, Éditions sociales, coll. «Les classiques du peuple», p. 164.
2. Platon, *La République*, traduction et notes par Robert Baccou, Paris, Garnier-Flammarion, coll. «GF» # 90, 1966, V/459b-462a, pp. 214-216.
3. P. Van Gansen, «Les manipulations génétiques», dans *Espace de libertés* (bulletin du Centre d'Action laïque de Bruxelles), no 173 (septembre 1989), pp. 6-7.

# Humanisme laïque ou christianisme: lequel est le plus rationnel?

Le débat Morgentaler-Craig

Georges Ouvrard

Un débat a eu lieu, en janvier 1990, à Toronto, sous les auspices de l'organisation évangéliste *Campus Crusade for Christ of Canada* dont le but est la promotion du christianisme en milieu étudiant. Le thème du débat était: Humanisme laïque ou christianisme, lequel est le plus rationnel? Les panelistes étaient le docteur William Craig, chercheur à la faculté de philosophie de l'Université de Louvain et le docteur Henry Morgentaler, ancien président de la Libre Pensée Québécoise et de l'Association humaniste canadienne, athée et survivant d'Auschwitz, qui s'est particulièrement distingué par sa défense passionnée du droit des femmes à un avortement sécuritaire. Le Dr Craig, vêtu de noir, barbe et cheveux noirs, a le style rapide et agressif des prédicateurs. Le Dr Morgentaler, qui dégage une impression de bienveillance et d'être raisonnable, reconnaît «ne pas avoir pu résister à la tentation de discuter de sa philosophie de vie personnelle et de la présenter comme une philosophie valide, non seulement appropriée mais nécessaire à notre époque.»

La position du Dr Craig ne nous apprend rien de nouveau. «C'est un homme qui ne doute pas. Se basant sur les

«évidences historiques» de la Bible, il croit en un Dieu créateur de l'univers à partir de rien. Et en Jésus-Christ et en sa résurrection.» Sans la croyance en Dieu, nous ne sommes, d'après lui, que des sous-produits accidentels de la nature, qui se sont développés récemment sur une particule de poussière dans un univers hostile et sans âme, condamnés à périr individuellement et collectivement dans un avenir relativement rapproché. La Bible affirme que Dieu créa le ciel et la terre et, durant des «milliers d'années», ceux qui ont cru à la Bible connaissaient la vérité. Sans la croyance en Dieu, on ne peut avoir d'autres valeurs que le nihilisme, la négation de toute vérité ou quelque autre croyance.» En résumé, donc, voilà la position traditionnelle qui est loin de nous sembler satisfaisante, à nous, les libres-penseur-e-s.

Le but de cet article est de faire part, de façon plus élaborée, des points de vue plus intéressants, à nos yeux du Dr Morgentaler, en nous basant sur les comptes rendus publiés par le *Toronto Star* (10-02-90) et le *Calvinist Contact* (16-03-90).

D'après le *Toronto Star*, le Dr Morgentaler dit que «les humanistes laïques n'ont pas besoin de dogmes ou de «vaches

sacrées» pour mener des vies satisfaisantes et productives. Il est possible de développer un style de vie et un engagement envers les valeurs humaines sans avoir besoin de croire en Dieu, au surnaturel, aux illusions de l'immortalité ou en la promesse de vie éternelle. L'humanisme laïque accepte la connaissance scientifique comme la plus fiable. Contrairement à la foi aveugle, à la croyance en un prophète charismatique ou aux enseignements de soi-disant livres saints, l'attitude humaniste laïque en est une de scepticisme prudent devant les choses, jusqu'à ce que des preuves scientifiques les rendent indiscutables. Mais rien n'est gravé dans le roc et les humanistes laïques peuvent changer, et, en fait, changent leurs convictions, si de nouvelles évidences scientifiques l'exigent.»

«Les humanistes affirment la dignité de toutes les personnes, reconnaissent l'interdépendance de tous les humains et préconisent une solution pacifique à tous les conflits. Ils appuient aussi les libertés fondamentales pour tous et pour toutes et les efforts pour arrêter la destruction de la planète.»

«Les humanistes laïques ne croient pas en Dieu pour la simple raison qu'il n'y



a pas de preuve qu'une telle entité existe. Le fardeau de la preuve repose évidemment sur ceux et celles qui proposent l'existence de Dieu, du diable, des fantômes ou des petits lutins. Toute l'évidence que l'humanité possède indique un univers froid et indifférent. Il n'y a personne là-haut qui a le pouvoir de changer les choses ou qui s'intéresse aux vies humaines individuelles. L'humanité ne dépend que d'elle-même et doit développer son propre code moral et ses propres valeurs...»

«En ce qui concerne la résurrection de Jésus-Christ, il n'y a pas de preuve qui puisse tenir en cour de justice! Le tout est basé sur quelque chose qui est sensé s'être passé il y a 2000 ans, longtemps avant que les méthodes scientifiques aient vu le jour et rapporté par les auteurs de la Bible, 50 ans ou plus après les faits. Une personne intelligente, de nos jours, devrait mettre de côté ses facultés intellectuelles pour croire en l'histoire étrange et bizarre que Jésus-Christ, afin de nous sauver de nos péchés, ait été crucifié et soit mort sur la croix pour ensuite ressusciter.»

«Cette histoire rend la souffrance respectable et l'idée que la souffrance est respectable se retrouve dans toute la tradition chrétienne. Et, si la souffrance est respectable aux yeux de certains, d'autres peuvent penser qu'il est respectable d'en infliger. L'histoire du christianisme fourmille d'exemples de chrétiens qui persécutent leurs opposants et ceux et celles

qui ont simplement une autre philosophie. La persécution des sorcières, les bûchers pour les hérétiques, l'oppression des femmes et les 2000 ans de venin à l'encontre des Juifs en sont les preuves. «C'est vrai que Jésus n'aurait pas été un gardien de camp de concentration, mais ses fidèles en furent et, cela, je le sais.»

Voici maintenant quelques autres propos du Dr Morgentaler, tels que rapportés par le *Calvinist Contact* :

«C'est sa philosophie d'humanisme laïque qui a amené le Dr Morgentaler à combattre en faveur des droits des femmes et du droit des enfants à naître dans une famille qui les aime et les accepte.»

«Les idées reçues par «révélation» dans les livres sacrés ont peu de valeur à ses yeux et il les rejette parce qu'il les considère comme pré-scientifiques. L'autorité personnelle n'est pas non plus, à ses yeux, une bonne source de découverte. Il refuse la croyance en l'astrologie et au créationisme. Il n'y a pas de preuve de la vie après la mort, car «la biologie nous enseigne autre chose.»

«La doctrine chrétienne du péché originel est une bonne raison pour rejeter le christianisme», déclare encore le Dr Morgentaler. Cette théorie nuit au développement sain de l'amour-propre et les effets nuisibles de cette croyance chrétienne sur la santé mentale sont bien documentés. Morgentaler fait référence aux écrits de Paul et de Thomas d'Aquin qui

demandent aux chrétiens de se considérer indignes: «La perspective chrétienne est dommageable pour le mariage, car si vous ne pouvez pas vous aimer vous-même, vous ne pouvez pas aimer quelqu'un d'autre non plus».

«Il ne s'agit pas de savoir si le christianisme ou l'humanisme laïque sont «vrais» mais plutôt lequel mène à une vie meilleure et plus productive».

«Le christianisme dit que la souffrance est respectable et il s'en suit donc que la persécution aussi est respectable. Le christianisme, le judaïsme et l'Islam oppriment tous les trois les femmes mais les humanistes laïques ont été à l'avant-garde de l'égalité des droits».

«Si vous avez besoin d'une béquille religieuse, ça ne me dérange pas. Je suis un pragmatique. Car peu importe que vous soyez un chrétien ou autre chose, dit-il, ce qui compte c'est comment vous vivez votre vie et les rapports que vous avez avec les autres».

Les applaudissements à la fin ont été partagés également entre les deux participants. Un vote par bulletin remis à la fin donna 655 voix à Craig, 203 à Morgentaler et 122 blancs sur un total d'à peu près 1700 personnes présentes. Ce qui, dans le contexte du Campus Crusade est très honorable pour le Dr Morgentaler.

---

## *La pensée en liberté*

---

*Il y a des livres dont il faut seulement goûter, d'autres qu'il faut dévorer, d'autres enfin, mais en petit nombre, qu'il faut, pour ainsi dire, mâcher et digérer.*

*Sir Francis Bacon*

# La franc-maçonnerie et les femmes au 18<sup>e</sup> siècle: les loges d'adoption

Jacques G. Ruelland

Selon le *Dictionnaire maçonnique* de Jean-André Faucher, on prit, au 18<sup>e</sup> s., l'habitude de nommer «loges d'adoption» les loges féminines souchées sur des loges masculines (1). Nous nous proposons d'examiner ici la genèse de cette pratique d'«adoption», ses implications et ses conséquences.

Un des buts fondamentaux de la franc-maçonnerie est l'amélioration de l'humanité, dont plus de la moitié est constituée de femmes. Dans ces conditions, un tel projet ne peut exclure les femmes sans s'avouer lui-même incomplet. C'est pourtant le cas de la franc-maçonnerie traditionnelle qui, dès son origine – se conformant par là aux us et coutumes des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s. – ne reconnaît aux femmes aucun statut légal: elles ne sont pas «libres» au sens juridique.

Le problème de l'initiation de la femme est ainsi posé dès 1723, dans les *Constitutions* du pasteur James Anderson (le texte fondamental de la franc-maçonnerie), où l'on peut lire que «les maçons ne doivent être ni esclaves, ni femmes, ni hommes immoraux ou mal famés. Les maçons doivent être des *hommes* bons, sincères, nés libres, d'âge mûr et prudent,

et de bonne réputation» (2). Au nombre des *landmarks* (règles imprescriptibles de la franc-maçonnerie) répertoriés par Mackay dans son encyclopédie maçonnique, le 18<sup>e</sup> *landmark* exige «que tout candidat [à la franc-maçonnerie] soit du sexe masculin, non mutilé [c'est-à-dire non castré, et d'une manière générale, non handicapé], de naissance libre et d'âge mûr» (3).

L'initiation de la femme est devenue un problème à partir du moment où certains francs-maçons se sont sentis captifs de l'immuabilité des *landmarks*, tout en reconnaissant la compétence des femmes en matière de spéculation philosophique et la nécessité de les inclure dans un projet visant à construire une meilleure humanité. Sous l'impulsion des philosophes des Lumières, une nouvelle morale prônant la liberté, l'égalité, la fraternité, la tolérance et la justice, s'est lentement imposée à la civilisation occidentale. Cette philosophie de la libération ne s'adressait en premier lieu qu'aux individus mâles de la même classe sociale. Toutefois, aux yeux de certains francs-maçons, l'exclusion des femmes de la franc-maçonnerie apparaissait déjà, notamment en France,

comme une anomalie qu'il convenait de corriger d'une manière ou d'une autre. Quatre solutions pouvaient alors être envisagées: l'exclusion, l'assimilation, la séparation ou l'adaptation.

L'exclusion des femmes repose sur la tradition maçonnique, érigée principalement sur les *Constitutions* d'Anderson. L'article 4 des *Principes de base pour la reconnaissance d'une grande loge*, établis le 4 septembre 1929 par la Grande Loge Unie d'Angleterre, fonde cette exclusion sur des raisons historiques (4) et des raisons psychologiques et morales (5); pour la justifier, on écrit aussi bien des poèmes au 18<sup>e</sup> s. (6) que des textes comme, en 1907, celui de Font-Réaulx (7). Toutes les raisons invoquées reposent sur des préjugés – qui pouvaient néanmoins avoir un sens au 18<sup>e</sup> s. Le plus étonnant est qu'ils aient pu traverser les siècles sans être remis en question par un plus grand nombre de francs-maçons – des hommes qui se qualifient volontiers de progressistes.

L'assimilation est le contraire de l'exclusion. Partant du principe de l'égalité absolue de tous les êtres humains – un concept né en fait au siècle dernier et discuté en loge seulement à cette époque –,

cette solution n'apparaîtra dans la franc-maçonnerie qu'à la fin du 19<sup>e</sup> s., avec la création en France de la première obédience entièrement mixte, «Le Droit Humain».

La séparation consiste en une sorte d'apartheid des sexes, chaque sexe ayant sa propre maçonnerie. C'est la solution adoptée par la *co-masonry* anglaise et la Grande Loge Féminine de France. Les membres de ces obédiences ont refusé la formule mixte, estimant spécifiques les qualités féminines (8).

Enfin, l'adaptation a connu historiquement des formes extrêmement diverses. Elle consiste à donner aux femmes un rituel propre, mais sans ériger pour autant une cloison étanche entre les maçonneries féminines et masculine. Cette formule fut, au 18<sup>e</sup> s., celle des loges d'adoption, souchées sur des loges masculines. Les dames, qui ne pouvaient avoir de réunions (des «tenues») seules, devaient être assistées par des «frères».

À ses débuts, la franc-maçonnerie spéculative française ne réclame pas encore l'égalité des femmes, mais reconnaît l'importance de leur rôle dans la société. Dès 1724, il se crée en France une maçonnerie mixte qui se présente comme galante, mondaine, littéraire et musicale. Sans doute faut-il y voir une sorte de suite aux cours d'amour, comme le signalent Wirth (10) et Bazot (11). Les différentes associations mixtes, créées après 1730, sont parfois surprenantes par leurs rituels et leurs buts et ne se rattachent que très vaguement à la maçonnerie (12). En 1744, un maçon français, le chevalier du Bois de Beauchêne (13) avait envisagé de fonder des loges féminines régulières qui auraient décerné quatre grades d'un symbolisme adapté au sexe féminin: Apprentie, Compagnonne, Maîtresse et Maîtresse parfaite. Ces loges auraient été souchées sur des loges masculines portant le même nom et auraient recueilli les épouses et les parentes des membres des loges masculines. Mais ce projet échoua. Entre temps, de nombreuses associations mixtes plus ou moins farfelues, qui se réclamaient

indûment de la franc-maçonnerie, surgissaient un peu partout; l'amour, le jeu, la luxure y avaient un rôle qui inquiétait beaucoup les francs-maçons (14).

Le Grand Orient de France était né en 1773. Depuis lors, on n'avait cessé, sous la poussée de l'évolution des mentalités en France, de réclamer la participation des femmes aux travaux maçonniques. Le 18 juin 1774, la nouvelle obédience, née d'une rupture avec la franc-maçonnerie d'origine anglo-saxonne (la Grande Loge de France, issue de la Grande Loge d'Angleterre), reconnaissait la nécessité de créer des loges d'adoption et de prendre sous sa tutelle celles qui, sous diverses formes, existaient déjà. Leurs tenues seraient présidées par des maçons appartenant à des loges régulières (15). Les loges d'adoption, leur institutionnalisation, leurs rituels et les buts qu'elles poursuivaient sont bien d'origine française. Il faut toutefois noter que ces loges étaient assez peu «maçonniques»; certes, on y pratiquait la charité – mais les activités étaient davantage mondaines que philosophiques. Certaines de ces réunions se terminaient par des jeux d'argent, mais toujours avec des objectifs philanthropiques (16). On donnait le nom de «loge» non seulement à l'institution elle-même, mais aussi à ses réunions (les «tenues»); les loges d'adoption ne se réunissaient pas régulièrement; certaines loges ne se réunirent qu'une seule fois, confondant ainsi la «loge» et la «tenue».

Les approches de la Révolution empêchèrent de tenir des loges d'adoption. Il n'y en eut pas sous la période jacobine, mais, dès le Consulat, elles se reconstituèrent, déclare Turret (17). Ce dernier soutient aussi que Bonaparte s'arrangea pour éteindre les loges féminines, si bien qu'en 1810, il n'en était plus question (18). Au plus, on peut dire qu'il n'y eut pas officiellement de maçonnerie féminine en France jusqu'en 1805, année où Napoléon demanda à Joséphine de prendre en main les loges d'adoption – qui existaient donc officieusement. On ne peut pas dire que

Napoléon fit tout pour éteindre la maçonnerie féminine, mais on peut estimer qu'il ne plaça pas les loges d'adoption sous le signe de l'émancipation des femmes. Aux yeux de l'empereur, ces loges étaient bonnes pour organiser des fêtes de bienfaisance, et leur philosophie devait enseigner aux femmes la soumission à l'homme et le devoir d'obéissance.

Après 1814, les loges d'adoption sont moins nombreuses et peu remarquables. Elles se soldèrent toutes par d'abondants secours aux malheureux. Elles se réunirent jusqu'en 1864. Pourquoi disparurent-elles? Il faut voir dans les loges d'adoption une survivance de l'Ancien Régime, une sorte de réminiscence des fastes de la noblesse. Il faut aussi y voir la concrétisation de l'infériorisation des femmes, admises dans des pseudo-cérémonies maçonniques pour y pratiquer la charité, mais à qui on refuse le droit de participer aux vraies tenues. Ce préjugé sera combattu au 19<sup>e</sup> s. et aboutira aux luttes féministes qui, encore aujourd'hui tentent de donner aux femmes un statut social égal à celui des hommes (19).

La modestie, la candeur, la discrétion et la chasteté étaient les principaux thèmes de l'initiation dans les loges d'adoption, dont les activités étaient généralement axées sur les bals et les festivités. Pratiquée de cette façon, la maçonnerie ne pouvait prospérer dans un monde où tous les acquis étaient remis en question. À la fin du 19<sup>e</sup> s., certaines femmes s'imposèrent sur les plans moral, intellectuel et politique, à un point tel que les francs-maçons se posèrent à nouveau la question de leur entrée en maçonnerie. Le 4 avril 1893, Maria Deraiques, journaliste féministe renommée, fondait, avec le docteur Georges Martin, l'obédience maintenant connue sous le nom d'Ordre Maçonnique Mixte International «Le Droit Humain», mettant ainsi fin – du moins théoriquement – à la mainmise de l'homme sur la franc-maçonnerie. Il n'en reste pas moins que des symbolistes comme Oswald Wirth et René Guénon nient que la femme soit initiable

aux secrets et aux mystères de la maçonnerie, celle-ci tirant ses origines de deux professions essentiellement masculines : l'art de bâtir et le métier des armes. Ces querelles sont dépassées. Reconnaissons seulement avec Daniel Ligou (20) que les sœurs se moquent avec raison des argu-

ments qu'on leur oppose. Elles avancent vite et en bon ordre sur la route qu'elles se sont tracée; elles mettent à l'étude dans leurs ateliers non seulement le symbolisme, mais aussi les grands problèmes de la société contemporaine, et leur contribution à ces débats n'est certes pas inférieure,

loin de là, à celle de leurs frères. En conquérant leur autonomie, les femmes ont mis un terme à leur infériorisation sociale et culturelle qui, au 18<sup>e</sup> s., rendait possibles les loges d'adoption.

Notes :

(1) Jean-André Faucher, *Dictionnaire maçonnique*, Paris, Picollec, 1981, p. 10.

(2) James Anderson, *The Constitutions of the Free-Masons*, Londres, 1723, art. 3.

(3) Alec Mellor, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie et des francs-maçons*, Paris, Belfond, 1979, p. 154.

(4) Des raisons historiques:

1. À l'époque de la franc-maçonnerie opérative, il ne pouvait y avoir de maçonnes. / 2. Les premières loges spéculatives du 18<sup>e</sup> s. avaient pour modèle le club anglais; institution essentiellement masculine.

(5) Des raisons psychologiques et morales:

1. Les femmes sont incapables de garder un secret. / 2. Elles éprouvent de la difficulté à admettre entre elles l'égalité sociale. / 3. Elles sont plus sensibles que les hommes. / 4. La vivacité de leurs émotions et l'impétuosité de leurs réactions nuiraient à l'esprit fraternel. / 5. Les femmes nourrissent trop facilement de l'hostilité les unes contre les autres, surtout si elles sont d'âges différents. / 6. L'adultère ferait courir un grand péril à l'esprit fraternel. / 7. La maçonnerie est loin d'être la seule à professer ces maximes, qui sont aussi celles du Club Rotary, du Club Lion et de nombreux autres organismes.

(6) Des poèmes:

... Accordez-nous vos suffrages  
 Beau sexe enchanteur  
 Tout Franc-Maçon vous rend hommage  
 et s'en fait un honneur  
 C'est en espérant votre estime  
 Qu'il se rend digne de ce nom  
 Qui dit ennemi du crime  
 Caractérise un Franc-Maçon  
 Samson à peine, à sa maîtresse  
 Eut dit son secret  
 Qu'il éprouve de la faiblesse  
 Le funeste effet  
 Dalila n'aurait pu l'apprendre  
 Mais elle aurait trouvé Samson  
 Plus discret et tout aussi tendre  
 S'il avait été un Franc-Maçon  
 (*Chansons maçonniques*, Jérusalem, 1777, p. 77)

... Puissant amour, j'attends ta plainte  
 Si, avec soin, nous t'éloignons  
 C'est qu'avec toi tout n'est que feinte  
 La franchise est l'art du Maçon  
 Dieu terrible que l'on renomme  
 Tu ne fais que des ennemis  
 Va, fuis, il me suffit d'être homme  
 Et de compter de vrais amis...

(*Ibid*, 1777, p. 185 citées in Daniel Ligou, *La franc-maçonnerie*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, pp. 158-159)

(7) 1. «Il est nécessaire, pour rentrer dans la Maçonnerie (et dans certaines circonstances pour persévérer à y rester), d'avoir un esprit bien trempé, je dirai même qu'il faut parfois faire preuve d'une certaine dose de stoïcisme... Or, les femmes sont loin de posséder notre philosophie et, à notre époque, les Comélie, les Curie, les Roland, les Louise Michel sont rares. La femme a la crainte innée du «Qu'en dira-t-on». Nos frères mariés le savent bien, car c'est souvent au sein même de leur foyer qu'ils rencontrent le plus d'opposition à la pratique de leurs conceptions philosophiques. Que c'est souvent l'éternel refrain: «Que va-t-on penser? Que dira-t-on de nous?» / 2. La femme, à son insu, possède dans le tréfonds de son être un germe de mysticisme (...) / 3. La femme aime (...) les ornements, la parure (...) / 4. La discrétion (...) n'est pas une des principales qualités de la femme. / 5. La femme se classe toujours dans les extrêmes, rarement au milieu (...) / 6. La femme est arriviste (...) / 7. La femme est impulsive (...) / 8. (...) Le moindre déboire la choque et lui fait changer de ligne de conduite. / 9. (...) Son mode de travail est, en général, hâtif, irrégulier, superficiel. (...)»

(*Congrès des Loges du Centre du Grand Orient de France*, 1907, cité in Daniel Ligou, *op. cit.*, pp. 159-161.)

(8) Alec Mellor, *op. cit.*, p. 122.

(9) La participation des femmes à des cérémonies rituelles n'était pourtant pas neuve. Il suffit de songer aux prêtresses grecques, romaines et gauloises. Le Moyen Age chrétien ne rejette pas la femme, idéalisée à l'image de Notre-Dame: c'est la Dame des chevaliers, la Mère des Compagnons. Mais cette idéalisation du rôle de la femme apparaît très spirituelle, plus religieuse que «fraternelle» (au sens maçonnique). Depuis le 15<sup>e</sup> s., la femme est infériorisée; d'un point de vue sociopolitique, elle dépend de son mari et n'est pas juridiquement libre - condition essentielle pour devenir franc-maçon. Quelques historiens estiment qu'il importait peut-être peu aux femmes du 18<sup>e</sup> s. d'avoir des droits déterminés par des lois: «l'importance sociale qu'elles avaient et qu'elles surent maintenir jusqu'à l'Empire leur suffisait» (Fernand

Tourret, *Clefs pour la franc-maçonnerie*, Paris, Seghers, 1975, p. 40). Ce jugement appelle quelques réserves. Dans certaines corporations du 16<sup>e</sup> s., la coutume donnait le droit de maîtrise aux femmes reconnues capables d'exercer le métier de leur mari après le décès de celui-ci. Cela n'empêche pas la maçonnerie d'origine anglo-saxonne d'assimiler les femmes aux esclaves, aux personnes immorales ou déshonorées, mais aussi aux domestiques, ouvriers à gages, juifs, comédiens, etc. La notion d'égalité entre les sexes n'aura force et vigueur en fait qu'au 19<sup>e</sup> s. et se fraiera difficilement un chemin dans l'esprit de ceux pour qui le patriarcat demeure encore aujourd'hui l'expression d'un ordre naturel des choses.

(10) Oswald Wirth, *La franc-maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*, Paris, Dervy, 1984, t. 1, p. 40.

(11) Étienne-François Bazot, *Code des francs-maçons*, Paris, J. Lefebvre, 1830, p. 243.

(12) Bazot donne des renseignements précis sur ces associations: celle des *Mopses*, créée à Vième en 1737; l'*Ordre des Chevaliers et Chevalières du Bouchon*, créé à la même époque; l'*Ordre des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre*, qui date de la même année, etc. (*ibid.*, pp. 249-254).

(13) Bazot écrit «Beauchaine» (*ibid.*, p. 152), et Tourret «Beauchêne» (*op. cit.*, p. 42). Je n'ai pu vérifier l'orthographe de ce nom.

(14) Jules Boucher, *La symbolique maçonnique*, Paris, Dervy, 1983, p. 188.

(15) «En 1774, le Grand Orient de France a cru devoir prendre sous son gouvernement, les Loges d'Adoption en les assujettissant à n'être tenues que par des Vénérables ou, en leur absence, par des officiers qui, les uns et les autres, devront être en exercice dans des Loges régulières» (*États du Grand Orient de France, 1777*).

(16) Jules Boucher dévoile certains détails sur ces loges: «Le lieu où est institué la Loge se nomme *Climat*; les quatre côtés de la loge portent le nom de *Régions*. Les plateaux [bureaux] des officières sont de forme pentagonale. Le Delta lumineux est remplacé par une Étoile flamboy-

ante renversée. La batterie est cinq coups au grade d'Apprenti. Seuls les Frères possédant le grade de Compagnon au moins étaient [...] admis comme visiteurs [...]» (Jules Boucher, *op. cit.*, p. 188).

(17) François Tourret, *op. cit.*, p. 42. Précisons cet énoncé. La princesse de Lamballe, avant de finir tragiquement sa vie en 1792, était devenue, en 1786, Grande-Maîtresse de toutes les loges «écossaises» (pratiquant le rite dit «écossais») féminines de France. Ses relations avec Marie-Antoinette firent beaucoup jaser. Depuis 1775, elle était surintendante de la reine, en remplacement de la maréchale de Mouchy, que la souveraine détestait. La princesse fut immédiatement accusée des pires turpitudes avec la reine. Il faut avouer que l'on vit, çà et là, des loges féminines plutôt suspectes sur le plan des relations entre femmes, comme ce fut le cas pour la Loge *Lesbos*. Mais ce genre de problème apparaît très rarement dans l'histoire de la franc-maçonnerie, comme le souligne Christian Plume (*Napoléon franc-maçon*, Paris, Veyrier, 1985, p. 77).

(18) François Tourret, *op. cit.*, p. 42.

(19) «Les loges d'adoption du 18<sup>e</sup> s., ne sont guère que des groupes paramaçonniques constitués par des frères réguliers pour satisfaire à peu de frais la curiosité des femmes, faire taire les calomnies et donner aux fêtes maçonniques, en même temps qu'une tenue de bon ton imposée par la présence des dames, un attrait que ne pouvait avoir une réunion purement masculine. Une ou plusieurs fois par an, selon la richesse du trésor des deux Ateliers, lequel est en fonction de la fortune des membres, frères et sœurs donnent une fête avec tenue d'adoption, initiations, promotion de grades, banquet souvent suivi d'un concert, d'un bal, voire d'une représentation théâtrale. Si j'y ajoute de nombreux actes de bienfaisance, là paraît se limiter, en général, le rôle des loges d'adoption qui semblent n'avoir jamais été que des réunions exceptionnelles» (Daniel Ligou, *op. cit.*, pp. 164-165).

(20) *Ibid.*, p. 165.

---

## La pensée en liberté

*Les esprits originaux sont toujours ceux qui ont beaucoup lu. Le bonheur de lire est tellement imprévisible qu'un lecteur exercé s'en étonne lui-même.*

Alain

---

# Censurons les télévangélistes!

Claude MacDuff,  
écrivain

*L'article qui suit est constitué d'extraits d'un texte plus long. Nous avons surtout écourté les descriptions détaillées des volontés de censure qui s'expriment principalement dans les journaux et revues populaires, à l'égard des téléromans québécois et américains, des vidéo et jeux vidéo, des chansons et romans populaires, des vidéo-clips, etc. Il est certain que plusieurs veulent, pour différentes raisons et à différents égards, que soient censurées ces productions culturelles et divertissements. Nous avons conservé la plus grande partie du texte où l'auteur applique à la «religion télévisée» les critères mêmes de ces volontés de censure.*

Bernard La Rivière

AU COURS DE LA DÉCENNIE 80,  
LA CENSURE A PRIS DE L'AMPLEUR AU QUÉBEC.

## **Prolifération des églises et sectes religieuses de toutes sortes**

Les divertissements populaires de tous genres sont devenus la cible de choix des censeurs, protestataires et moralisateurs de toutes sortes, alors que les télévangélistes, les ministres et pasteurs d'Églises, les chefs de sectes religieuses se servent des mêmes moyens et du même «lessivage» pour parvenir à leurs fins et influencer les gens dans leur comportement, leur réflexion et leur moralité.

Tous les moyens médiatiques, publicitaires et, même, psychologiques sont

utilisés par les télévangélistes pour intéresser, séduire et, surtout convaincre les téléspectateurs-trices.

Ces Églises et groupements contribuent malheureusement, autant que les autres fléaux contemporains, à la «pollution des esprits», au déséquilibre moral et mental vécu par un nombre grandissant de la population et, en général, à cette peur de l'avenir que ressentent aussi un nombre croissant de gens qui acceptent et croient les propos alarmistes et cataclysmiques des prêtres, prêcheurs, prédicateurs et autres prophètes de malheur de notre société, qui constituent une

véritable plaie sociale dans leur dessein de purification morale du monde. En réalité, ce pullulement des Églises et groupements religieux, aux principes rigoristes et intolérants, est une des causes de la psychosé religieuse qui, depuis quelques années, s'est emparée des gens, en raison même du foisonnement de toutes ces Églises, qui créent elles-mêmes cette psychosé par leur croisade religieuse menée partout dans le monde, en particulier aux États-Unis où elle a atteint des proportions excessives, pour ne pas dire alarmantes, en raison de l'importance et de l'influence grandissante de la «Moral Majority» dans toutes les sphères de la société: administration, instruction, éducation, loisir, moralité. Le film *The Handmaid's Tale*, présenté dernièrement dans les cinémas, donne une idée (d'ailleurs mieux exploitée dans le roman du quel il est tiré) de ce que serait une société dirigée par un gouvernement totalitaire, et dont le Président, prêcheur fanatique prenant à la lettre l'enseignement biblique traditionnel (mais l'adaptant selon ses désirs et ses besoins), règnerait en despote, pourchassant militairement les opposants et les dissidents de son régime, tel un véritable Croisé du Christ du temps des Croisades, au Moyen Age.

La croisade se fait maintenant à grands coups de prophéties millénaristes et fin du monde prochaine, avec tout le battage publicitaire, la campagne d'«information» et la promotion médiatique typiques aux États-Unis. Elle se fait